

*Nom* : DAUGAS

*Prénoms* : Audrey, Agnès

**DC1 – Mémoire de Pratiques Professionnelles**

*Représentations sociales de genre et violences conjugales : quel impact pour un homme victime ?*



**ACADÉMIE  
D'ORLÉANS-TOURS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Division des examens et concours**

**ANNEXE III**

**Diplôme d'Etat de Conseiller en Economie Sociale Familiale**

**Session 2022**

## **Déclaration sur l'honneur de non-plagiat**

(à joindre obligatoirement à chacun des exemplaires du MPP remis en vue de l'examen)

Je soussigné(e)

Nom, Prénom : *Daugas Audrey*

inscrit(e) à l'examen conduisant à la délivrance du :

Diplôme d'Etat de Conseiller en Economie Sociale Familiale

au titre de la session 2022

certifie qu'il s'agit d'un travail original et que toutes les sources utilisées ont été indiquées dans leur totalité.

Certifie enfin que ce mémoire, totalement ou partiellement, n'a jamais été évalué auparavant et n'a jamais été édité.

Fait à *Marigny*....., le *24/08/2022*

Signature

*Daugas*

## Sommaire

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>1</b>
<b>METHODOLOGIE DE RECHERCHE .....</b>	<b>3</b>
1. <i>La phase exploratoire.....</i>	<i>3</i>
2. <i>L’investigation de terrain.....</i>	<i>5</i>
<b>I. LES REPRESENTATIONS SOCIALES DE GENRE : ETRE UN HOMME DANS LA SOCIETE .....</b>	<b>7</b>
1. <i>Les représentations sociales, c’est quoi ?.....</i>	<i>7</i>
a. <i>Des représentations sociales aux préjugés.....</i>	<i>7</i>
b. <i>La naissance des représentations sociales .....</i>	<i>8</i>
c. <i>Les fonctions des représentations sociales dans une société .....</i>	<i>9</i>
2. <i>De la question du genre à la perception de la masculinité .....</i>	<i>10</i>
a. <i>De la notion de genre à la naissance d’un concept.....</i>	<i>10</i>
b. <i>La perception du genre masculin.....</i>	<i>11</i>
<b>II. LES VIOLENCES CONJUGALES A L’ENCONTRE DES HOMMES.....</b>	<b>12</b>
1. <i>La violence conjugale, c’est quoi ?.....</i>	<i>13</i>
a. <i>Du conflit à la violence conjugale .....</i>	<i>13</i>
b. <i>De l’emprise au cycle de la violence.....</i>	<i>14</i>
c. <i>Les différentes formes de violences .....</i>	<i>16</i>
2. <i>Le parcours d’un homme victime de violences .....</i>	<i>18</i>
a. <i>L’homme victime de violences .....</i>	<i>18</i>
b. <i>Le terme « homme battu ».....</i>	<i>19</i>
c. <i>De la violence conjugale à la résilience .....</i>	<i>21</i>
<b>III. LA PROBLEMATISATION.....</b>	<b>22</b>
1. <i>De la question de recherche à l’hypothèse .....</i>	<i>22</i>
2. <i>La nouvelle méthodologie de recherche.....</i>	<i>23</i>
<b>IV. LA PLACE DE LA CESF .....</b>	<b>26</b>
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>28</b>

### ***Bibliographie***

### ***Annexes***

## **Introduction**

Durant mon parcours de formation, j'ai eu la possibilité de travailler avec différents publics, ce qui m'a permis de me poser divers questionnements. C'est dans le contexte du Diplôme d'Etat de Conseiller en Economie Sociale Familiale que j'ai réalisé ma formation pratique au sein d'un Lieu de Vie et d'Accueil. C'est une structure qui accueille et accompagne des adultes en situation de handicap psychique, avec déficience intellectuelle et en situation de vieillissement. Lors de mon immersion dans cet établissement, qui n'accueillait que des hommes, j'ai pu remarquer que les résidents se confiaient davantage aux éducatrices qu'aux éducateurs lorsqu'ils rencontraient certaines problématiques, notamment celles liées à la santé. De ce fait, j'en suis venue à m'interroger sur l'impact des représentations sociales de genre sur l'accompagnement et le rapport à l'aide ; notamment lors de la sortie de la situation problématique. Dans notre société actuelle, la femme est perçue comme étant douce, tolérante et aimante. Ainsi, dans le contexte de l'environnement de mon immersion professionnelle, il est possible d'imaginer que les hommes accueillis se sentent plus à l'aise et plus en confiance avec une éducatrice plutôt qu'un éducateur afin d'aborder certaines thématiques. A contrario, les résidents vont davantage s'orienter vers les éducateurs pour des problèmes techniques, par exemple concernant la tondeuse ou leur rasoir électrique.

Afin d'aborder le thème des représentations sociales de genre, j'ai choisi de m'orienter vers le sujet des hommes victimes de violences conjugales. Ce phénomène constitue un fait de société ayant une moindre visibilité, et dont le tabou est encore fortement présent de nos jours. Bien que les témoignages d'hommes victimes de violences conjugales soient encore rares, une libération de la parole s'organise progressivement depuis quelques années. De fait, cela permet de rencontrer des hommes victimes de violences conjugales qui sont prêts à livrer leur histoire.

Bien que ce ne soit pas un phénomène nouveau, les violences conjugales sont mises en lumière au cours des années 1970, grâce à l'essor des mouvements féministes. Au fil des années, diverses mesures sont prises afin d'aider et de mettre en sécurité les victimes. Cependant, la lutte contre les violences conjugales est bien souvent assimilée à la lutte contre les violences faites aux femmes ; pourtant ce phénomène impacte également les hommes. Le 3 septembre 2019, en France, le premier Grenelle contre les violences conjugales débute ; et prendra fin le 25 novembre 2019, à l'occasion de la journée internationale de lutte contre

les violences faites aux femmes. Au cours des débats, plusieurs mesures ont été retenues afin de renforcer les dispositifs mis en œuvre dans le cadre de la lutte contre les violences conjugales : ouverture sans interruption du 3919, mention de la notion d'emprise dans le code pénal et civil, secret médical levé en cas de danger imminent pour la victime... Cependant, certaines dispositions semblent, au vu de leurs formulations, être destinées uniquement aux femmes : « *formation à l'accueil des femmes victimes de violences conjugales dispensée aux policiers et gendarmes, suspension de l'autorité parentale des pères violents dans certaines conditions* ». <sup>1</sup>

Il est vrai que les hommes victimes de violences conjugales sont une minorité, or, pourquoi ne sont-ils pas concernés par certaines mesures ? Pourquoi la cause des violences conjugales est-elle présentée comme la lutte contre les violences faites aux femmes ? A notre époque, ne serait-il pas nécessaire d'inclure toutes les victimes, peu importe le genre ? En 2019, une étude de l'INSEE<sup>2</sup> démontre que pour la période 2011-2018, en moyenne 82 000 hommes victimes de violences conjugales sont recensés annuellement. Parmi ces victimes, seulement 3 % osent porter plainte. De nos jours, les violences conjugales à l'encontre des hommes sont encore perçues comme un tabou. Pourtant, la violence conjugale n'est pas une question de genre : les femmes et les hommes peuvent être victimes, sans oublier qu'ils peuvent être auteurs également.

Au début de ma réflexion, mes questionnements portaient sur l'impact des représentations sociales de genre sur les hommes victimes de violences conjugales. Également, je souhaitais cibler quelque chose de plus précis, c'est pourquoi je me suis orientée sur la reconstruction après les violences. Cependant, après mes premières recherches, je me suis aperçue que ce n'était pas le terme approprié ; ainsi, je me suis interrogée sur le processus de résilience. Puis, lors de mon investigation de terrain, je me suis rendu compte que mon idée de départ était trop restreinte. En effet, il semblerait que les représentations sociales de genre impactent l'ensemble du parcours d'un homme victime de violences conjugales. Ainsi, j'ai pu définir que ma question de départ est la suivante :

---

<sup>1</sup> République Française, vie-publique.fr. La Rédaction. (2019). *Grenelle contre les violences conjugales : les mesures annoncées*.

<sup>2</sup> INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques. Rapport d'enquête « Cadre de Vie et Sécurité » 2019.

## ***En quoi les représentations sociales de genre impactent-elles les hommes victimes de violences conjugales ?***

Pour commencer, je vais décliner la méthodologie de recherche que j'ai utilisée dans le cadre de cet écrit. Par la suite, je développerai dans une première partie les représentations sociales de genre. Puis, la seconde partie concernera la violence conjugale à l'encontre des hommes. Ensuite, je poserai ma problématique, suivi de la présentation de mon hypothèse. Enfin, je terminerai mon écrit en me questionnant sur la place de la CESF dans le contexte posé par mon hypothèse.

### **Méthodologie de recherche**

#### ***1. La phase exploratoire***

Au fil de la rédaction de ce dossier et de mes recherches, ma réflexion a continué de mûrir, ce qui m'a permis de faire évoluer ma question de départ. Tout d'abord, j'ai choisi de m'intéresser à des ouvrages me permettant de comprendre et de définir les notions présentes dans ma question de départ : violences conjugales, représentations sociales, genre.

Les livres que j'ai retenus de mes recherches ont un point de vue sociologique. En effet, que ce soient les violences conjugales, les représentations sociales ou le genre, ce sont des faits de société. Ainsi, il est intéressant de les étudier d'un point de vue sociologique plutôt que psychologique, puisque contrairement à la sociologie, la psychologie est davantage centrée sur l'individuel que sur le collectif. De fait, j'ai conservé les trois ouvrages suivants, qui m'ont permis d'avoir une vision relativement large de chacune des notions :

- Daligand, Liliane. (2019). *Les violences conjugales*. Que sais-je ? : cet ouvrage m'a permis d'avoir une approche globale du sujet et une meilleure compréhension de ce phénomène. De plus, certaines parties sont agrémentées par des témoignages, ce qui permet de davantage s'ancrer dans le sujet, en prenant connaissance de différentes situations.
- Mannoni, Pierre. (2016). *Les représentations sociales*. Que sais-je ? : ce livre m'a, quant à lui, aiguillé sur ce que sont les représentations sociales, leur création, leurs fonctions dans une société. Même si j'avais quelques connaissances, j'ai pu en

apprendre davantage afin de comprendre de quelle manière un lien peut se créer entre un fait de société tel que les violences conjugales et les représentations sociales.

- Vallet, Guillaume. (2018). *Sociologie du genre*. Bréal. : cet ouvrage m’a apporté des connaissances sur le concept de genre, sur la différence entre sexe et genre mais également concernant l’identité sexuelle. Il retrace également l’historique de la perception du genre masculin dans les sociétés, et évoque l’existence de plusieurs masculinités. Au-delà de ces parties auxquelles je me suis davantage intéressée, ce livre évoque aussi le genre féminin, les luttes féministes qui en découlent ainsi que du rôle du genre dans la société.

Lors de mes recherches, j’ai également retenu le livre-témoignage suivant : Gaget, Maxime. (2017). *Ma compagne, mon bourreau*. J’ai lu. J’ai choisi de retenir ce témoignage pour plusieurs raisons. D’une part, la libération de la parole chez les hommes victimes de violences conjugales est encore récente, et cela n’est pas toujours évident d’obtenir des témoignages. D’autre part, ce livre permet d’avoir le point de vue d’une personne directement concernée par le sujet, et de retracer le parcours de cet homme, à la suite des violences qu’il a subies. De fait, cela m’a permis de croiser les informations entre mes recherches théoriques et l’expérience d’un homme victime.

Afin de compléter mes recherches et d’approfondir ma réflexion autour de ma question de départ, j’ai mené un entretien exploratoire. J’ai rencontré Monsieur L., Président d’une association d’aide à destination des hommes victimes de violences conjugales et lui-même ancienne victime. Lors de cet échange, j’ai fait le choix de partir de ma question de départ pour que cet entretien se déroule librement et pour vérifier que celle-ci est plutôt pertinente. Ainsi, Monsieur L. a pu s’exprimer librement, tant par son statut de Président que d’ancienne victime, en m’apportant des éléments nouveaux pour pousser ma réflexion. De plus, il m’a conseillé certains ouvrages pour poursuivre mes recherches et m’a transmis la liste des hommes qui ont donné leur accord pour témoigner.

Enfin, dans ma question de départ initiale, je souhaitais traiter la notion de résilience, c’est pourquoi je me suis tournée vers cet ouvrage : Tisseron, Serge. (2021). *La résilience*. Que sais-je ?. Ce livre aborde la notion de résilience d’un point de vue psychologique, et permet de comprendre le processus de résilience qui intervient à la suite d’un traumatisme. Grâce à

cet ouvrage, j'ai appris d'où provenait cette notion, à définir la résilience ; tout en comprenant les facteurs qui entrent en compte dans le processus de résilience.

## ***2. L'investigation de terrain***

Pour faire suite à la phase exploratoire que j'ai menée, il était indispensable de mener une investigation de terrain. En effet, il est nécessaire de croiser les informations théoriques et la réalité du terrain, afin de prendre en considération une majorité des paramètres qui entourent le sujet abordé.

J'ai choisi, pour cette investigation, de m'orienter sur l'entretien semi-directif. L'entretien semi-directif est une méthode de recherche qualitative, qui permet à l'enquêteur de cibler les différents thèmes à aborder au cours de l'entretien en les inscrivant dans un guide d'entretien.<sup>3</sup> Lors d'un entretien semi-directif, les questions sont ouvertes : cela signifie que les réponses ne sont pas proposées ou sous-entendues par l'enquêteur. De fait, la personne interrogée peut utiliser son propre jugement pour apporter une réponse à la question. Les personnes interrogées peuvent ainsi s'exprimer en fonction de leurs représentations, et l'interrogateur peut avoir des réponses à ses questions.

La construction de mon guide d'entretien s'est réalisée autour des notions principales de mon sujet : la violence conjugale, les représentations sociales et la résilience. En effet, au moment de l'élaboration de mon guide d'entretien et de la réalisation des entretiens, je souhaitais intégrer la notion de résilience dans mon développement. Or, au fur et à mesure des entretiens et des recherches, je me suis rendu compte que le processus de résilience fait quelque peu partie des violences conjugales. Cependant, les informations que j'ai collectées ne m'ont pas permis de consacrer une partie complète à ce processus. Néanmoins, j'ai conservé la première version de mon guide d'entretien, puisque j'ai intégré la notion de résilience à la partie des violences conjugales. J'ai choisi d'aborder cette notion puisqu'elle est tout de même intéressante, et permet d'apporter des pistes de réflexion concernant les besoins des hommes victimes afin de surmonter les traumatismes vécus.

---

<sup>3</sup> Cf. annexes 1 et 2.



Lors de mes entretiens, j'ai rencontré cinq professionnelles ayant rencontré des femmes victimes de violences conjugales et des hommes victimes. De fait, j'ai pu m'entretenir avec les professionnelles suivantes<sup>4</sup> :

- Madame G., Educatrice Spécialisée de formation, exerçant en qualité d'intervenante sociale en gendarmerie.
- Madame F., Assistante de Service Sociale de formation, occupant un poste d'intervenante sociale en commissariat de police.
- Madame Fr., Educatrice Spécialisée, intervenant dans un Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) sur le dispositif des violences conjugales.
- Madame P., Educatrice Spécialisée, exerçant ses fonctions sur le dispositif des violences conjugales au sein d'un CHRS.
- Madame B., Psychologue, intervenant au Centre d'Information du Droit des Femmes (CIDF).

J'ai choisi d'échanger avec ces professionnelles, d'une part, parce qu'elles ont rencontré des hommes victimes. D'autre part, grâce à leurs expériences avec les femmes et les hommes victimes, elles pouvaient m'apporter des éléments de comparaison en fonction des situations rencontrées. Ainsi, cela m'a permis de comprendre l'impact des représentations sociales sur les hommes victimes de violences conjugales.

Enfin, je me devais d'aller à la rencontre des hommes victimes de violences conjugales, afin de recueillir leurs témoignages sur ce qu'ils ont vécu. Lors de mon échange avec le Président d'une association d'aide aux hommes victimes de violences conjugales, il m'a proposé de m'envoyer la liste des hommes prêts à témoigner. Ainsi, j'ai contacté plusieurs d'entre eux ; puis je me suis entretenue avec les hommes qui étaient à l'aise pour m'accorder leur témoignage<sup>5</sup> :

- Monsieur D., violences subies 7 ans avec sa première compagne ; 10 ans avec la seconde.
- Monsieur G., victime de violences conjugales pendant 2 ans.
- Monsieur A., victime de violences conjugales pendant 20 ans.
- Monsieur L., victime de violences conjugales pendant 20 ans.

---

<sup>4</sup> Cf. annexe 3.

<sup>5</sup> Cf. annexe 3.

En allant à la rencontre de ces hommes, j'ai pu croiser les diverses informations que j'avais recueillies avec mes recherches théoriques ou lors de mes entretiens avec les professionnelles. Je me suis également aperçue de la pluralité des situations de violences conjugales, mais également que les hommes peuvent également être victime de violences physiques.

## **I. Les représentations sociales de genre : être un homme dans la société**

Au sein d'une société, chacun d'entre nous est soumis à la représentation du monde établie par sa communauté. Ainsi, depuis notre plus jeune âge, nous devons nous conformer aux normes, aux valeurs, aux lois et aux représentations sociales qui en découlent. Dès notre naissance et rien que par notre genre, nous avons intégré les codes de la société liés au fait que nous soyons une fille ou un garçon.

### ***1. Les représentations sociales, c'est quoi ?***

#### ***a. Des représentations sociales aux préjugés***

Construites et admises collectivement par une société, les représentations sociales permettent à l'ensemble d'une population d'avoir une même perception d'un sujet donné. Dans son ouvrage<sup>6</sup>, Pierre Mannoni présente les représentations sociales « *comme des schèmes cognitifs élaborés et partagés par un groupe qui permettent à ses membres de penser, de se représenter le monde environnant, d'orienter et d'organiser les comportements, souvent en prescrivant ou en interdisant des objets ou des pratiques.* ».

Par exemple, les représentations sociales interviennent quand la question du genre masculin ou féminin est abordée. En effet, quand nous parlons de ce que c'est d'être un homme ou une femme ; cela nous renvoie aux stéréotypes associés à l'image de l'homme ou de la femme.

Associés aux représentations sociales, les stéréotypes sont également une forme de catégorisation. Cette utilisation de stéréotypes permet de simplifier la pensée. Ils proviennent d'une image mentale collective, plus ou moins figée ou du moins peu susceptible de changer.

---

<sup>6</sup> Mannoni, Pierre. (2016). *Les représentations sociales*. Que sais-je ?, p.4.

Ainsi, les stéréotypes représentent une perception du monde, qui peut parfois être bien différente de la réalité. Ils sont diffusés par l'ensemble de la population, y compris dans le discours officiel et institutionnel. A force d'utilisation des stéréotypes, nous en arrivons aux préjugés.

Les préjugés, quant à eux, sont issus des stéréotypes et ils sont majoritairement négatifs puisqu'ils proviennent d'un jugement de valeur et n'ont pas de raisons apparentes d'être émis. Généralement, les préjugés engendrent de fausses croyances dues à un manque d'information, que ce soit concernant des personnes, des institutions ou des groupes. Enfin, chacun d'entre nous peut être soumis à des préjugés puisqu'ils permettent de simplifier la communication sociale et la pensée.

Que ce soient les représentations sociales, les stéréotypes ou bien les préjugés, ils sont issus d'un conditionnement. En effet, dès la naissance, nous sommes éduqués en fonction de la culture dans laquelle nous vivons, et nos parents nous transmettent ce que la société leur a appris.

#### *b. La naissance des représentations sociales*

En 1898, le sociologue Français Emile Durkheim est le premier à introduire la notion de représentations collectives. Dans sa théorie, il souligne le rôle majeur de la pensée sociale et l'importance du collectif face à l'individuel. Ainsi, le concept de représentations sociales, développé par Serge Moscovici, n'est pas nouveau en tant que tel, puisqu'il provient de la théorie des représentations collectives d'Emile Durkheim.

L'essence des représentations sociales prend sa place dans la pensée collective d'une société, et dispose toujours d'un sujet mais également d'un objet social : une représentation sociale provient donc d'un fait, d'une situation, d'une personne ou d'un groupe de personnes. Ainsi, les représentations sociales sont le produit de la pensée sociale : elles sont constituées par un groupe pour être le reflet du point de vue dominant présent dans ce groupe à un moment précis.

Pour qu'une représentation sociale puisse perdurer dans le temps, elle doit répondre de quatre caractéristiques principales : organisée, partagée, produite collectivement et socialement utile.

- Elle se doit d'être **organisée**. Une représentation sociale n'est pas seulement un assemblage et nécessite une structuration des éléments qui la compose. En effet, les éléments cognitifs constitutifs d'une représentation sociale s'imbriquent entre eux : ils interagissent ensemble.
- Pour qu'une représentation sociale puisse vivre et s'inscrive dans le temps, elle doit être **partagée** par un groupe social ; étant donné que c'est le collectif qui prime sur l'individuel.
- La constitution des représentations sociales s'établit par le biais de la communication et de l'échange entre les individus. Ce partage permet l'élaboration d'un compromis, visant à déterminer une validité sociale à travers différentes opinions, informations et croyances. De fait, elles sont **produites collectivement**.
- Une représentation sociale, pour pouvoir exister, se doit d'avoir un intérêt pour la société. Ainsi, elle est dite **socialement utile**.

c. Les fonctions des représentations sociales dans une société

Au sein d'une société, les représentations sociales ont différents rôles à tenir quant à l'organisation sociale de celle-ci. Notamment, étant donné qu'elles sont issues de la pensée collective, les représentations sociales permettent d'appuyer l'élaboration des lois encadrant la société. De plus, elles sont mises à l'œuvre dans la gestion des problèmes d'identité, d'appartenance à un groupe, mais aussi, dans le cadre de la pensée et des pratiques sociales. En effet, les représentations sociales sont perçues comme la vérité sociale, de fait, la population se structure en se façonnant à l'image sociale, qui est le produit des représentations.

De cette manière, les représentations sociales semblent se décliner en quatre fonctions principales :

- La **fonction de savoir** est associée au fait que les représentations sociales permettent de comprendre la réalité qui nous entoure, tout en expliquant les faits sociaux. Également, la communication sociale s'en voit faciliter par l'élaboration des

représentations sociales puisqu'elles donnent lieu à une perception admise collectivement.

- La ***fonction identitaire*** correspond à la possibilité de se situer dans le monde social par rapport à autrui. Elle est accentuée par le fait que les représentations sociales sont partagées par les individus d'un certain groupe social.
- La ***fonction d'orientation*** est assimilée à l'idée que les représentations sociales gouvernent nos conduites, nos comportements, nos faits et gestes. Chacun d'entre nous essaie de répondre aux exigences de la société établies par les représentations sociales.
- La ***fonction de justification*** est liée à la précédente. En effet, la fonction de justification intervient dans la continuité de la fonction d'orientation ; puisqu'elle sous-tend que les représentations sociales nous concèdent la faculté de justifier nos actes, nos comportements et nos décisions.

Ainsi, pour synthétiser, les représentations sociales jouent un rôle de structuration de la vie psychologique d'un groupe d'individus à l'instant de leurs élaborations. De fait, elles sont une manière d'appréhender le fonctionnement d'une société, mais également, de chaque être humain qui y prend sa place. A travers les représentations sociales, nous pouvons percevoir la compréhension du monde du point de vue d'une société spécifique ; en appréhendant également la place de chacun des individus vivant dans celle-ci.

## ***2. De la question du genre à la perception de la masculinité***

### ***a. De la notion de genre à la naissance d'un concept***

A partir de la conception de l'enfant, les futurs parents s'imaginent la vie en devenir de ce dernier ; et, cette projection est établie de deux manières : si c'est une fille, si c'est un garçon. Lors de l'annonce du sexe aux parents, celle-ci présente également l'éducation que recevra l'enfant. En effet, l'éducation doit correspondre soit à l'idée socialement admise de la masculinité si c'est un petit garçon, soit à celle de la féminité si c'est une petite fille. De fait, dès sa naissance, l'enfant est soumis aux codes de la société en fonction de son genre. Par exemple, lorsqu'une fille va pleurer, la réponse aux pleurs sera plus longue que pour un garçon : la petite fille doit apprendre à être patiente.

D'une part, le genre est avant tout perçu comme un concept, qui prend forme après la seconde Guerre Mondiale. Il se base sur le sexe biologique de chacun, et il doit permettre d'organiser le monde social ainsi que les relations humaines. Le concept de genre fonctionne sur un principe de suppression, visant à éliminer les traits dits féminins chez les hommes et les traits dits masculins chez les femmes. Le genre est associé à des représentations stéréotypées, des normes liées aux comportements, aux manières de faire et d'être ; dont les variations sont soumises aux divers moments de l'histoire.

D'autre part, le genre s'organise comme un cadre d'analyse qui permet d'appréhender le monde dans lequel nous vivons. Il offre la possibilité à chacun d'étudier la réalité sociale avec un autre regard. Ainsi, le genre représente un système qui dévoile les sources d'inégalités dans la réalité sociale, en fonction de deux catégories préétablies : les hommes et les femmes. De fait, il est possible, par le concept de genre, de repérer et de soulever les inégalités provoquées par les différences dites naturelles entre les hommes et les femmes mais également de relever les normes rattachées à ces différences.

Dans ce contexte, si le cadre d'analyse par le genre est appliqué à la problématique des violences conjugales, cela induit que notre socialisation joue un rôle dans la manière dont nous percevons les relations de couple. En effet, nous avons tous intégré une vision du monde et de l'application des normes ; ce qui est intimement lié à notre identité sexuelle.

#### *b. La perception du genre masculin*

Dans notre société, que nous soyons un homme ou une femme, nous sommes régies par des stéréotypes de genre. De nos jours, la perception du masculin est toujours associée à la virilité, la force et la domination. D'une part, la force est notamment assimilée au physique, du fait de la musculature de l'homme qui est biologiquement plus développée que celle de la femme. D'autre part, la virilité est perçue comme un idéal de puissance et de vertu, d'assurance et de maturité, de certitude et de domination. La virilité se décline en trois aspects : l'aptitude à la force physique et au combat, le courage et la détermination de répondre à des défis, la puissance sexuelle. De fait, elle permet à la fois de réunir les hommes puisqu'elle leur est propre, mais elle les éloigne par la compétition qu'elle peut générer entre eux.

Enfin, l'homme est perçu comme un dominateur, dont la notion de domination masculine découle de la virilité. Elle marque la supériorité de l'homme sur la femme, qui se doit, dans

les représentations collectives, d'être soumise à l'homme. Bien que des progrès sociétaux soient en émergence, la supériorité de l'homme est accentuée par la société patriarcale dans laquelle nous vivons. Par ailleurs, la domination masculine s'accroît également à cause de la sexualisation des femmes.

Au cours des entretiens que j'ai réalisés, je me suis rendu compte que la vision de l'homme par la société est ancrée dans le schéma de pensée des hommes victimes de violences conjugales. Lors de ma rencontre avec Monsieur L., il a tenu les propos suivants : « *quand vous êtes un homme de 1m80, 130 kg, tatoué, on pense que c'est vous qui tapez les femmes* », « *pour une femme, c'est plus facile d'élever des enfants toute seule, c'est naturel, mais pas pour un homme* ». Quant à Monsieur D., à la suite de violences qu'il a subies de sa compagne, il a été obligé de se confier à ses collègues et son patron. Il raconte qu'ils ont été surpris, car Monsieur D. est perçu comme un homme costaud, qui en impose ; et que la réaction de l'un de ses collègues a été « *je ne comprends pas pourquoi tu ne lui en as pas mis une* ».

Ainsi, à travers les stéréotypes véhiculés, les hommes sont assimilés à des agresseurs, des potentiels abuseurs ; ils sont considérés comme des personnes malveillantes. Cette idée-là est omniprésente dans la société, que ce soit dans les médias ou sur les réseaux sociaux ; notamment par le biais des mouvements tels que « *#balancetonporc* », « *#metoo* ». De fait, ce qui prime dans la société est une hypervigilance, liée à l'idée que le masculin est dangereux. Certes, la masculinité négative existe ; or, si la féminité positive est possible, la masculinité peut l'être également, au même titre que la féminité peut être négative. Pourtant, pour reprendre l'exemple cité plus haut, les hommes victimes d'une femme n'ont pas leur place dans les mouvements visant à dénoncer les agresseurs.

## **II. Les violences conjugales à l'encontre des hommes**

La violence conjugale n'est pas un phénomène récent, y compris celle dirigée envers les hommes. Cependant, les témoignages des hommes ont toujours été passés sous silence, voire les hommes étaient lynchés publiquement, car la société minimise la violence féminine. Ainsi, les violences conjugales peuvent être subies par l'ensemble de la cellule familiale, que ce soit la femme, l'homme et l'enfant. De fait, il est également important de souligner que tous sont susceptibles d'être auteurs de la violence.

## ***1. La violence conjugale, c'est quoi ?***

### ***a. Du conflit à la violence conjugale***

Lorsque deux personnes forment un couple, il est normal de ne pas toujours être d'accord avec son partenaire. En effet, chaque personne a une vision des situations et des sujets de société qui lui est propre. Ainsi, des conflits et des disputes peuvent parfois naître d'un désaccord ; cependant, ce n'est pas pour autant que le couple est confronté à de la violence conjugale.

Dans la représentation collective de la société, le conflit conjugal correspond à la fameuse « scène de ménage ». Cette dernière renvoie au différend d'un couple, lors duquel chacun des partenaires tente de convaincre. Lorsqu'un couple fait face à un conflit, aucun des partenaires n'a l'intentionnalité de détruire ou de nuire. Chacun respecte l'autre et son altérité, et aucun des partenaires n'exprime une volonté d'agresser voire de dominer. Le but de cette discorde est de convaincre son partenaire de son point de vue et de sa véracité. De ce fait, un conflit apparaît ponctuellement mais le sujet de désaccord peut, lui, revenir plusieurs fois.

Cependant, malgré le conflit conjugal, chacun a la possibilité d'échanger avec l'autre et de se comporter tel qu'il est. L'échange reste spontané et permet de bénéficier d'un espace libre pour discuter ou au contraire pour s'évader l'espace d'un instant et pouvoir reprendre calmement la discussion plus tard. De ce fait, chaque partenaire est traité avec équité et a la capacité de se ressaisir pour s'expliquer lorsqu'un sujet fait l'objet de la discorde.

A contrario, en ce qui concerne la violence conjugale, l'un des partenaires à l'intentionnalité de dominer et de détruire l'autre. Afin d'asseoir sa supériorité, des comportements violents sont utilisés pour parvenir à la soumission de son partenaire. La personne victime de violences est détruite dans son statut de sujet pour devenir objet. De fait, la discussion n'est pas réciproque. Il n'y a pas de respect de l'autre, ni de son altérité. Dans ce schéma, l'intention de l'un des partenaires est donc la prise de pouvoir, qui est affirmée par le passage à l'acte et la violence.

Au fur et à mesure, la violence, quant à elle, perdure dans le temps et prend la forme d'un cycle. Ainsi, l'un des deux partenaires se place en dominant face à l'autre partenaire qui est



dominé. Cela entraîne donc des conséquences pour le partenaire victime : l'impuissance, la peur, la honte et la culpabilité.

*b. De l'emprise au cycle de la violence*

Lorsque le sujet des violences conjugales est abordé, il est souvent question de la notion d'emprise ; qui, d'ailleurs, est inscrite dans la loi du 30 juillet 2020, visant à protéger les victimes de violences conjugales.<sup>7</sup> Toutefois, ce terme « d'emprise » n'est pas nouveau : à son époque, Freud avait présenté sa théorie concernant « la pulsion d'emprise ».

Selon Freud, la pulsion d'emprise représente la volonté de dominer, de manipuler une personne tierce ; et ce, par toutes formes de violences notamment physique, sexuelle et psychologique. Au fur et à mesure, cette pulsion provoque la séparation de la tête et du corps de la victime : la tête, envahie par les pensées, les souvenirs liés à la violence, les paroles du bourreau ; et le corps, qui devient inerte, inhibé. Enfin, le but ultime est de se placer comme maître de l'autre par l'occupation de son psychisme.<sup>8</sup>

En partant de la pulsion d'emprise, la notion d'emprise qui s'exerce dans le contexte des violences conjugales semble être similaire au processus étudié par Freud. En effet, l'emprise provient d'une volonté de l'un des partenaires de soumettre l'autre, en utilisant des paroles et, ou des comportements agressifs, violents voire destructeurs. L'agresseur souhaite contrôler la victime, qui n'est pas considérée comme un sujet mais réduit au statut d'objet, au point que la violence peut mener jusqu'à la séquestration. Ainsi, cette relation d'emprise se met au point au fil du temps.

En réponse à cette situation d'emprise, la victime se sent coupable, a besoin de comprendre ce qu'il se passe en tentant de trouver une raison, une explication ; et parfois même, en imaginant qu'elle est fautive. Au fur et à mesure de la relation d'emprise, la victime se sent comme paralysée et n'arrive plus à réagir. Elle ne pense plus par elle-même, vit à travers son bourreau et ses propos.

Une fois l'emprise établit, bien que chaque cas soit unique, la violence s'instaure dans une logique similaire, à travers ce qui se nomme le cycle de la violence. Il se décline en quatre

---

<sup>7</sup> Daligand, Liliane. (2021). Emprise dans les violences conjugales et la maltraitance infantile. *Journal du Droit de la Santé et de l'Assurance-Maladie (JDSAM)*, n°30, pages 49 à 52.

<sup>8</sup> Daligand, Liliane. (2020). Les violences conjugales. *Que sais-je ?*, page 72-75.

phases, et se présente comme un cercle vicieux, qui se répète au fil du temps. De plus, ce processus favorise l'instauration et le maintien de l'emprise sur la victime. Cette approche de la violence peut en partie expliquer pourquoi la victime ne part pas, ou met du temps avant de partir au vu de ce qu'elle subit.

- Première phase : la ***lune de miel*** représente le début d'une relation amoureuse, où chacun des partenaires apprend à se connaître. Le couple est comblé de bonheur grâce à l'euphorie et l'excitation de la rencontre ; ce qui entraîne l'idéalisation de son partenaire. Cependant, cet état ne dure pas et le retour à la réalité est provoqué lors de la découverte des défauts et des limites de chacun. Ainsi, l'un des partenaires peut alors devenir le bourreau afin de soumettre son conjoint à répondre à ses besoins, ses attentes et ses désirs. Cette première phase présente une durée variable : de quelques jours, quelques semaines, quelques mois, voire quelques années. Après l'explosion de la violence, la lune de miel représente le retour au calme, un moment de discussion et la reconnaissance d'être allé trop loin. Finalement, le couple décide de repartir sur de nouvelles bases.
- Deuxième phase : le ***climat de tension*** s'installe après la lune de miel. C'est une période de conflit qui se met en place dès lors que l'image idéalisée se confronte à la réalité. Le bonheur éprouvé se remplace par de l'insatisfaction, et de simples discordes peuvent déclencher des sentiments d'impatience et d'exaspération. Peu à peu, la mauvaise humeur prend place dans le couple ; ce qui entraîne des cris, des bousculades, des critiques et du dénigrement. La victime, déstabilisée par cette situation, prend peur, s'inquiète et s'angoisse ; puis essaye de se soumettre à l'agresseur afin d'apaiser les tensions.
- Troisième phase : l'***explosion*** de la violence arrive tôt ou tard. En effet, le climat de tension peut se poursuivre sur une période plus ou moins longue, de plusieurs jours à quelques mois. Or, au bout d'un moment, l'auteur de la violence ne peut plus se contenir, et en vient à agresser, à faire éclater sa violence, par n'importe quelle forme. En général de courte durée, cet acte de violence se produit sur un temps de quelques heures, pouvant parfois s'éterniser sur une journée complète. Puis, après cet épisode violent, les tensions s'apaisent et l'agresseur reprend son calme. Quant à elle, la victime est décontenancée par la violence qu'elle vient de subir, tant par les gestes

que les paroles. Elle se sent humiliée mais en même temps elle ressent de la culpabilité. Elle est envahie par la colère, la tristesse et la peur.

- Quatrième phase : la **justification** permet à l'agresseur de rejeter la responsabilité de sa violence sur son partenaire ou sur des facteurs externes (stress, travail, alcool...). Ainsi, l'auteur de la violence peut se positionner en tant que victime puisque ce sont des facteurs qui ne dépendent pas de lui qui ont provoqué l'épisode de violence. Ces justifications permettant la déresponsabilisation de l'auteur, la victime les accepte. Elle a besoin d'intellectualiser les événements qui se sont produits, afin de comprendre ce qui s'est passé. Sur le moment, elle a le sentiment que c'était accidentel, que cette situation ne se reproduira pas si les causes de la violence de son partenaire sont éliminées. La victime est dans le déni : la violence subie est justifiée, la gravité et le danger ne sont pas pris en considération. Elle se sent coupable et elle pense pouvoir sauver son partenaire de la violence.

A la fin de ce cycle, la victime pardonne son agresseur. La crise est passée, la violence est justifiée ; le calme revient dans le couple. Cependant, le cycle de la violence recommence avec le retour de la phase de lune de miel. Au fur et à mesure des cycles, la durée des différentes phases peut devenir de plus en plus courte, voire, certaines phases peuvent disparaître (la lune de miel et le climat de tension). Quand la violence revient à la suite d'un temps d'arrêt, celle-ci est amplifiée et la gravité des violences est d'autant plus grande.

### c. Les différentes formes de violences

Lorsqu'un couple se confronte à la violence conjugale, celle-ci s'imisce petit à petit et s'aggrave au fur et à mesure. Puis, au fil du temps, elle se fait de plus en plus fréquente, et les conséquences peuvent être de plus en plus graves. La violence conjugale se décline en plusieurs formes, qui ne sont pas nécessairement toutes utilisées envers la victime. En effet, dans certains cas, la victime peut subir qu'un seul type de violence ; comme dans d'autres cas, l'auteur peut utiliser plusieurs formes de violences envers la victime.

La **violence psychologique ou verbale** sont étroitement liées l'une à l'autre. Ce type de violence est le plus fréquent ; elle est destructrice et difficile à vivre. Elle se constitue par des comportements, des paroles, des actes et des gestes, dont le but est de nuire à l'intégrité

psychique ou mentale de son partenaire. Ainsi, cette forme de violence met la personne victime dans une situation de tension, d'insécurité et d'angoisse permanente. La violence psychologique se traduit par des propos, des cris, des hurlements, de l'indifférence, des humiliations, des insultes, des menaces et bien d'autres encore. De fait, l'identité du partenaire victime est impactée, mais aussi son estime de soi et sa confiance en soi. Dans ce schéma de violence, la voix du partenaire violent est perçue comme une arme, tant par les propos tenus que le ton utilisé. Cela permet d'entrer dans un processus de domination et d'emprise.

La **violence physique** n'est pas présente dans tous les cas de violences conjugales. Cette forme de violence est facilement repérable, mais souvent banalisée lorsque les blessures sont bénignes. Elle se caractérise par l'ensemble des actes qui peuvent risquer d'entraîner voire provoquer des dommages corporels, que ce soit par l'utilisation de la force physique de l'auteur ou d'objets contondants, d'armes. La violence physique englobe les coups, les bousculades, la séquestration, la privation de nourriture et tous autres actes qui portent atteinte à l'intégrité physique de la personne. Cela peut aussi relever de la non-assistance à la victime se trouvant en situation de danger, parfois allant même jusqu'à l'homicide. Ce type de violence est utilisé pour soumettre la victime.

La **violence sexuelle** est fréquente dans les couples où la domination et l'emprise sont présentes. Ce type de violence se caractérise par le fait d'imposer son désir à autrui, que ce soit par des actes sexuels, des tentatives, des commentaires ou des avances de nature sexuelle. Les victimes parlent de rapports sexuels non consentis, qui peuvent être accompagnés ou non de violence physique. Cette forme de violence est souvent considérée comme inavouable, étant donné la forte présence d'un sentiment d'humiliation et de honte.

La **violence sociale** consiste à isoler la victime de son entourage (famille, amis, connaissances, travail). Peu à peu, la victime réduit voire évince son réseau relationnel et social. Au fil du temps, elle se consacre uniquement à l'auteur de la violence, souvent jaloux et possessif. Cette forme de violence peut entraîner jusqu'à la séquestration de la victime. Cette dernière n'a plus de contact extérieur pour parler, se confier. Tous ses échanges sont surveillés, et l'auteur peut même en arriver à confisquer le téléphone de la victime, l'ordinateur, la voiture.

La **violence économique** passe par la limitation des ressources financières et matérielles, afin d'entraîner une dépendance entre l'auteur et sa victime. Cette forme de violence induit également une sorte d'isolement. Dans certains cas, l'auteur de la violence gère les ressources en prenant seul les décisions concernant la gestion de l'argent et des biens, sans informer la victime. Dans d'autres cas, la victime est dépossédée de ses biens pour limiter son autonomie financière. De plus, il arrive également que l'auteur contracte des dettes. Le risque de violence économique s'accroît lorsque la victime ne dispose pas de compte bancaire personnel ou n'a pas d'accès au compte commun.

La **violence administrative** est liée au retrait des documents officiels, tels que la carte d'identité, le passeport, le livret de famille, la carte vitale, les diplômes, le carnet de santé des enfants. Cette forme de violence rend toutes tentatives de fuite quasi-impossible, puisque l'auteur détient tous les documents importants.

## ***2. Le parcours d'un homme victime de violences***

### ***a. L'homme victime de violences***

Bien qu'une libération de la parole s'organise progressivement, la violence conjugale à l'encontre des hommes est difficile à révéler et à admettre. En effet, les hommes victimes ressentent de la honte, de la culpabilité quant à ce qu'il se passe dans leur couple. Pierre Lamothe, psychiatre français, définit les notions de honte et de culpabilité de la manière suivante : « *la honte, c'est quand on souffre d'être vu en faute ; la culpabilité, c'est quand on se sent mal d'avoir mal agit* ». De fait, la honte est un sentiment qui se développe à la suite du regard extérieur de la société ; quant à la culpabilité, c'est un sentiment qui nous est propre.

D'après les recherches théoriques, les violences subies par les hommes sont plutôt psychologiques que physiques. Cependant, il n'est pas rare que les hommes puissent faire face aux autres formes de violences. Effectivement, sur les quatre hommes qui ont témoigné, ils ont tous été victimes de violences physiques, plus ou moins graves.

Au fil des témoignages, que ce soit avec les professionnelles ou les hommes victimes, j'ai pu établir que la violence physique envers les hommes se traduit par le biais d'objets (fourchette, barre de son...). Or, la violence économique, administrative et sociale peut également être utilisée.

Quelle que soit la violence utilisée à l'encontre de l'homme, des répercussions psychiques se développent. Ces conséquences se traduisent par des troubles affectifs qui peuvent se constituer d'une perte de sentiments, d'émotions ; voire par des symptômes réels liés à la violence tels que la consommation de produits illicites, d'alcool. Par ailleurs, dans son témoignage, Monsieur D. m'a expliqué qu'il s'était réfugié dans l'alcool afin de se construire une bulle, un blindage. Cette échappatoire lui permettait d'avoir un temps de répit, au sens où son ex-compagne pouvait dire tout ce qu'elle voulait, il ne l'entendait plus. Au fil du temps, Monsieur D. est parti en cure de désintoxication dans le but de ne plus la voir. Quinze jours après le début, il a obtenu une permission de sortie qu'il a refusée, ne souhaitant pas revoir son ex-compagne.

Lorsque les hommes quittent leurs compagnes violentes, seulement trois hommes sur cent vont jusqu'à porter plainte. En effet, ils sont hésitants et craignent le regard des autres, le jugement ; ce qui empêche la libération de la parole, que ce soit face à leur médecin ou leur entourage. De plus, les hommes victimes n'ont pas l'envie de nuire à leur compagne, ils veulent essentiellement que la violence s'arrête. Aussi, ils ont le désir de préserver les enfants, et pour eux, cela est impensable de les séparer de leur mère malgré la violence.

Ainsi, les hommes ont plus de mal à se reconnaître comme étant victimes, ce qui explique qu'ils en parlent beaucoup moins que les femmes. Du fait des représentations sociales majoritaires, les hommes sont assimilés à des agresseurs, donc les hommes victimes de violences conjugales sont niés. Lorsque les hommes victimes prennent la parole, les premières réactions sont souvent « *pourquoi tu ne lui en as pas mis une ?* ». Or, dans ce contexte, les hommes victimes sont conscients que s'ils en viennent à violenter leur compagne, même pour se défendre, alors ils seront accusés. « *En somme, au regard de la société, la femme ne peut être que du côté des victimes et l'homme, du côté des violents.* »<sup>9</sup>

b. Le terme « homme battu »

Au même titre que l'appellation « femme battue » est évitée, cela doit être le cas également pour les hommes victimes de violences conjugales. Au regard de sa définition, le terme **battu** renvoie à une « *personne qui a été vaincue ou qui a reçu des coups* »<sup>10</sup>. De fait, cette notion

---

<sup>9</sup> Daligand, Liliane. (2020). *Les violences conjugales*. Que sais-je ?, p.32.

<sup>10</sup> Définition du dictionnaire en ligne larousse.fr.

évoque la violence physique, or, ce n'est pas l'unique forme de violences conjugales. De plus, les hommes victimes ne subissent pas forcément de la violence physique.

Ce terme, qu'il soit attribué aux victimes de genre féminin ou masculin, donne une mauvaise image, et renferme les victimes dans un seul schéma de violence : la violence physique. Or, comme je l'ai évoqué précédemment, la violence conjugale englobe différentes formes de violences. De fait, autant qu'il y a de victimes, il y a une pluralité de situation de violences, où la victime peut faire face à plusieurs types de violences, comme elle peut subir une seule forme de violence. Ainsi, ce terme impose une étiquette, qui n'est pas forcément correcte, aux victimes de violences conjugales ; ce qui agrmente encore davantage la problématique des représentations sociales.

Au cours des entretiens que j'ai menés et de mes recherches théoriques, j'ai pu relever que lorsque l'homme est victime de violences conjugales, la femme violente a tendance à davantage utiliser la violence psychologique ou verbale. Sur les quatre hommes qui ont témoigné, chacun d'entre eux ont subi de la violence psychologique ou verbale au début de la relation. Avec le temps, la violence psychologique s'accroît. Cependant, quand il y a de la violence physique, elle n'est pas toujours perçue comme grave (notamment avec l'exemple de la gifle) ; ainsi, les hommes peuvent avoir du mal à se reconnaître victime.

Enfin, le terme « homme battu » rend le phénomène des violences conjugales à l'encontre des hommes encore plus tabou. Dans l'imaginaire collectif, un homme est considéré comme étant plus fort qu'une femme. Ainsi, pour la majorité de la société, un homme a normalement la capacité de se défendre pour ne pas être victime de sa conjointe.

Par ailleurs, lors de notre échange, en racontant brièvement le parcours d'un homme victime qu'elle a accompagnée, Madame Fr. a évoqué que les propos tenus ne sont pas toujours appropriés, par le témoignage suivant : *« je l'ai accompagné déposer plainte ce monsieur, parce qu'il ne voulait absolument pas y aller, par rapport au regard des autres, au jugement. Et effectivement, quand j'étais dans le bureau avec lui lors du dépôt de plainte, le policier en face lui a dit : « mais pourquoi vous ne lui avez pas mis une bonne torgnole ? ça aurait été plus simple, ça l'aurait calmé direct. » »*

c. De la violence conjugale à la résilience

De manière générale, être victime de violences conjugales constitue un certain traumatisme, que l'on soit une femme ou un homme. Cependant, lorsque l'homme est victime, il subit également le regard de la société avec tous les stéréotypes du genre masculin, auxquels il ne correspond plus, puisqu'il a été la victime d'une femme. De fait, se pose la question de la résilience et de la manière d'y parvenir lorsqu'il est difficile de s'identifier comme victime, mais également quand la reconnaissance en tant que victime est compliquée à obtenir.

La résilience est une notion utilisée en psychologie. Elle est présentée comme un processus qui est soumis à diverses interprétations, et par conséquent, qui peut avoir plusieurs définitions possibles. De manière prédominante, la résilience est définie comme la capacité de surmonter les conséquences d'un traumatisme. Dans ce contexte, le traumatisme est assimilé aux violences conjugales.

Lors de mon investigation, que ce soient les professionnelles ou les hommes victimes, ils se sont tous accordés à dire qu'il est important et nécessaire d'être reconnu en tant que victime, d'être écouté et entendu. En effet, le processus de résilience nécessite une capacité individuelle à surmonter les traumatismes, mais dépend également des ressources de l'environnement. Ainsi, dans le cadre de la violence conjugale et de la résilience, l'élément de l'environnement qui permettrait à un homme d'être résilient serait la reconnaissance du statut de victime.

Enfin, les hommes ayant témoigné ont exprimé qu'ils ont eu besoin de comprendre les raisons qui les ont conduits à subir de la violence. En effectuant des recherches sur les violences conjugales et en intellectualisant leur vécu, ils ont réussi à décoder les causes de ce qu'il leur est arrivé. Au-delà de cette compréhension de leur histoire de vie, ils ont également dû déconstruire les représentations sociales qu'ils ont toujours connues : l'homme est fort, il peut se défendre face à une femme.

Par ailleurs, certains de ces hommes ont ressenti le besoin d'être accompagnés par un travailleur social ou un professionnel de la santé, par exemple, un psychiatre. À travers ces accompagnements, ils cherchent à être entendus, mais également à solliciter les ressources auxquelles ils ont droit afin de retrouver une estime d'eux-mêmes.



### **III. La problématisation**

#### ***1. De la question de recherche à l'hypothèse***

Pour rappel, ma question de départ est la suivante : ***en quoi les représentations sociales de genre impactent-elles les hommes victimes de violences conjugales ?***

L'idée première de ma démarche de recherche consistait à comprendre les notions de représentations sociales et de genre, afin de déterminer si elles entraînent des conséquences sur les hommes victimes de violences conjugales.

La réalisation de ce travail m'a permis d'appréhender la méthode de recherche et la démarche d'entretien plus concrètement. En réalisant mes recherches j'ai acquis des connaissances ainsi qu'une meilleure compréhension des différentes notions soulevées par ma question de départ. En partant de la théorie, j'ai pu m'approprier le sujet que j'ai choisi, ce qui m'a permis de construire une représentation qui m'est propre. Puis, dans le but de savoir si ces notions interagissent entre-elles, j'ai confronté la théorie à la réalité de terrain. C'est pourquoi j'ai rencontré des professionnelles et des hommes victimes.

Au fur et à mesure de l'avancée de mes recherches et de la réalisation des entretiens, je me suis rendu compte que les professionnelles et les hommes victimes faisaient référence aux représentations sociales, avant même que j'aborde cette thématique. Du fait de ce constat, j'ai pu déterminer en confrontant les apports théoriques et empiriques, qu'il semble exister un lien entre les représentations sociales de genre et le tabou des hommes victimes de violences conjugales. Chacun d'entre nous est assujéti aux représentations sociales et s'y réfère à un moment donné puisque les représentations sociales constituent le cadre de référence de la société. Ainsi, cette organisation de la société engendre une pression sociale à l'égard du genre masculin, perçu comme dominateur, viril et fort. De fait, l'image sociale de l'homme et l'homme victime de violences se confrontent : s'il est victime de violences conjugales, alors il ne répond plus aux critères du masculin établi par la société. Par conséquent, cela engendre une difficulté pour les hommes à se reconnaître victime mais également à être reconnu victime.

A travers la rédaction et l'analyse des notions de ce dossier, je peux en conclure que les représentations sociales de genre jouent un rôle important en ce qui concerne la perception

de la violence conjugale envers les hommes. En effet, les représentations sociales régissent et organisent la société ; ce qui implique que chaque situation s’y confronte. Au regard de l’analyse que j’ai réalisée à la suite de mes recherches et de mon investigation de terrain, j’en déduis que les représentations sociales ont nécessairement un impact sur d’autres faits sociaux. Ainsi, j’en suis parvenue à me poser de nouveaux questionnements, me permettant d’élargir mon champ de recherche.

En reprenant mes constats initiaux et en les croisant avec les informations collectées pour la construction de cet écrit, je souhaite désormais prolonger ma réflexion. Cela m’amène à poser la question de recherche suivante :

***Les représentations sociales ont-elles des conséquences sur la perception de l’accompagnement social freinant ainsi la demande d’aide ?***

Au sens de l’analyse que j’ai réalisée à la suite de mon précédent développement, je peux émettre une hypothèse en réponse à la question de recherche que je viens de construire. Ainsi, au regard de l’interaction établie entre les représentations sociales de genre et la violence conjugale à l’encontre des hommes, je peux formuler l’hypothèse suivante :

**Les représentations sociales qui sont véhiculées par la société peuvent être positives, mais également négatives. Ainsi, les représentations sociales à l’égard de l’accompagnement social et de ces bénéficiaires ont tendance à être péjoratives. Par conséquent, j’en déduis que les représentations sociales freinent les personnes qui rencontrent une ou des problématiques à demander de l’aide, par peur du regard et du jugement de la société.**

***2. La nouvelle méthodologie de recherche***

Pour vérifier que mon hypothèse est vraie ou fausse, il est nécessaire de définir les outils qui me permettraient la vérification de celle-ci. Ainsi, je vais désormais décliner la nouvelle méthodologie de recherche.

→ ***La phase exploratoire***

Pour commencer, il me semble intéressant et essentiel de définir la notion d'accompagnement social que j'ai introduit dans ma problématique.

En réalisant quelques recherches, mon attention s'est portée sur les ouvrages suivants :

- Boulayoune, A. (2012). L'accompagnement : une mise en perspective. *Informations sociales*, 169, 8-11.
- Fédération Nationale des Associations d'Accueil et de Réinsertion Sociale - FNARS. (2011). *Le livre blanc de l'accompagnement social*. FNARS.
- Mouvement pour l'accompagnement et l'insertion sociale (MAIS), M. (2010). *L'accompagnement social: Histoire d'un mouvement, concepts et pratiques*. Presses de l'EHESP.

Également, je me suis intéressée à la définition de l'accompagnement social proposée par l'association MAIS, qui est disponible sur leur site internet.<sup>11</sup> Dans leur publication, la notion d'accompagnement social est définie, les fondements de celui-ci sont repris ainsi que l'histoire de l'accompagnement social.

Afin d'approfondir la théorie des représentations sociales, il me paraît pertinent de consulter d'autres références littéraires. Cela permettrait de comprendre davantage ce qui peut se jouer dans le contexte de l'accompagnement social. Après quelques recherches, j'ai souhaité retenir les ouvrages suivants :

- Gaymard, S. (2021). *Les fondements des représentations sociales: Sources, théories et pratiques*. Dunod.
- Jodelet, D. (2003). *Les représentations sociales*. Presses Universitaires de France.

→ ***L'investigation de terrain***

Pour donner suite aux recherches théoriques, toujours dans l'objectif de vérifier l'hypothèse formulée, il est nécessaire de vérifier qu'elle correspond à la réalité de terrain. Lors de mon investigation de terrain, je devrai rencontrer des professionnels ; mais également, récolter

---

<sup>11</sup> <https://www.mais.asso.fr/definition-de-laccompagnement-social>.

des informations qui concernent directement le public concerné : les personnes ayant une ou plusieurs problématiques sociales.

Premièrement, pour accéder au public concerné, mon choix s'est porté vers la réalisation d'un questionnaire d'investigation. En effet, le questionnaire est une méthode d'investigation qui permet d'interroger le public ciblé, et d'obtenir des données quantitatives. Le plus souvent, les questions utilisées sont des questions fermées : les réponses sont induites et proposées par l'interrogateur. Le but d'un questionnaire est d'analyser le comportement des personnes : ainsi, au regard de mon hypothèse préalablement formulée, cette méthode d'investigation est pertinente.

Effectivement, je cherche à comprendre le comportement des personnes ayant une ou plusieurs problématiques sociales face à la demande d'aide, et ce qui les freine pour effectuer cette demande. De cette manière, le questionnaire d'investigation pourrait valider ou invalider l'hypothèse que j'ai formulée.

Les thèmes du questionnaire correspondront aux notions de la question de recherche : les représentations sociales, l'accompagnement social. Ces notions se déclineront en diverses questions, et l'idéal serait de proposer des questions fermées (dont les réponses sont induites) mais également des questions ouvertes (dont la réponse est libre).

En ce qui concerne la rencontre de professionnels, il serait intéressant de proposer des entretiens semi-directifs et de construire un guide d'entretien. Le regard des professionnels est complémentaire aux réponses du public concerné, et doit permettre de souligner une relation entre les représentations sociales et la perception de l'accompagnement social.

De plus, les entretiens menés avec les professionnels pourront permettre de relever les moyens mis en place afin de favoriser la demande d'aide pour les personnes qui auraient besoin d'un accompagnement social.

Pour le guide d'entretien, je proposerais de l'organiser selon trois thèmes, dans l'ordre présenté : la profession, l'accompagnement social, les représentations sociales. Je ciblerai dans un premier temps la profession afin de recontextualiser le cadre de travail du professionnel interrogé. Par la suite, je m'intéresserai à l'accompagnement social, afin de recueillir la vision du professionnel quant à ce sujet mais également de comprendre la manière dont il accompagne le public. Enfin, je viendrai questionner les aspects qui découlent des représentations sociales : par exemple, en demandant si les personnes éprouvent de la honte à demander de l'aide.

#### **IV. La place de la CESF**

Pour recontextualiser, en réponse à ma question de recherche, j'ai formulé l'hypothèse qui suit :

**Les représentations sociales qui sont véhiculées par la société peuvent être positives, mais également négatives. Ainsi, les représentations sociales à l'égard de l'accompagnement social et de ces bénéficiaires ont tendance à être péjoratives. Par conséquent, j'en déduis que les représentations sociales freinent les personnes qui rencontrent une ou des problématiques à demander de l'aide, par peur du regard et du jugement de la société.**

Dans la mesure où je considère mon hypothèse comme étant véridique, je me suis questionnée sur mon rôle en tant que CESF et les moyens que je pourrais mettre en place pour controverser l'impact des représentations sociales.

Premièrement, lorsqu'une personne craint le regard des autres et le jugement, en général, c'est que cette personne est susceptible de manquer de confiance en elle et d'estime de soi. Ainsi, en tant que CESF, il serait intéressant de proposer, par exemple, des ateliers collectifs autour de l'estime de soi, de la confiance en soi ; en lien avec des partenaires du territoire. De nos jours, le développement personnel occupe une place importante, et de nombreuses personnes peuvent être intéressées par ce type d'actions.

De fait, cela pourrait potentiellement amener les personnes qui font face à une ou des problématiques sociales à demander de l'aide. En effet, par le biais de ces ateliers, une revalorisation de la confiance en soi et de l'estime de soi sera induite, ce qui peut favoriser l'expression des problématiques rencontrées.

Deuxièmement, en tant que travailleur social, il est nécessaire de limiter autant que possible, dans notre discours, l'utilisation des représentations sociales. En effet, il me semble essentiel d'opérer un travail de déconstruction des représentations sociales, pour permettre aux personnes d'oser demander de l'aide.

Pour cela, je pense qu'il faudrait redéfinir ce qu'est l'accompagnement social avec les personnes, afin d'exprimer que ce n'est ni une honte, ni un échec. Au cours de notre vie, nous pouvons tous être amené à demander de l'aide dans une situation qui nous dépasse et qui nous empêche d'avancer, de trouver des solutions par nous-même. Au contraire, il me

semble pertinent d'appuyer sur le fait que l'accompagnement social n'est pas définitif ; c'est une aide ponctuelle, qui permet de retrouver une autonomie suffisante dans les actes de la vie quotidienne.

Désormais, il en vient la question du positionnement professionnel par rapport au public accompagné. Lors d'un accompagnement social, il est essentiel de savoir se positionner afin de permettre à la personne de s'impliquer, de jouer un rôle sur celui-ci. Ainsi, en tant que CESF, j'aimerais être perçue comme un guide, un soutien. En ce sens, cela signifie que je serais autant que possible égale à la personne accompagnée et non pas supérieure. En effet, si le travailleur social est assimilé comme étant supérieur, alors la personne accompagnée aura l'impression qu'il sait tout. Cela aura un effet inverse à celui recherché, puisque la personne fera face à une dévalorisation.

D'autant plus lorsque les représentations sociales donnent une image péjorative de l'accompagnement social, il est nécessaire d'avoir un positionnement professionnel qui permet à la personne de se sentir en confiance. Se positionner en tant que guide permet de montrer à la personne accompagnée qu'elle peut faire les choses par elle-même, qu'elle a les capacités. Cela permet ainsi de renforcer l'estime de soi et la confiance en soi, puisque la personne n'est plus dans une situation qu'elle considère comme étant un échec.

Enfin, il ne faut pas perdre de vue les caractéristiques essentielles : l'écoute, la bienveillance. Également, il faut garder à l'esprit qu'il est nécessaire de veiller à ne pas invalider les sentiments et les ressentis des personnes accompagnées : elles sont en droit d'exprimer ce qu'elles ressentent sur le moment. En tant que CESF, il peut être intéressant de comprendre pourquoi la personne accompagnée peut ressentir cela. En effet, cela vient peut-être d'une autre problématique sociale qui aurait besoin d'être traitée.

## **Conclusion**

Au sein de ma structure d'accueil, qui n'accueillait que des hommes, j'avais remarqué que les résidents se confiaient plus facilement aux éducatrices sur les problématiques entourant la santé. De fait, des questionnements quant aux conséquences des représentations sociales sur l'accompagnement et le rapport à l'aide ont émergé. Cependant, le constat part d'un public en situation de handicap qui n'a pas forcément conscience des représentations sociales. C'est pourquoi, j'ai choisi de m'orienter vers les hommes victimes de violences conjugales.

D'une part, en tant que CESF, nous pouvons travailler dans des structures qui prennent en charge l'accompagnement de victimes de violences conjugales. Les connaissances acquises lors de cette rédaction me permettent ainsi de compléter les contenus de cours que nous avons lors de la formation. De fait, traiter ce sujet dans le cadre de cet écrit me permet d'avoir une compréhension plus aiguisée de ce phénomène.

D'autre part, le phénomène des violences conjugales à l'encontre des hommes est encore tabou, malgré la libération de la parole des hommes victimes. Ainsi, le sujet n'étant pas beaucoup abordé, cela permet de comprendre ce qui se joue. De plus, par mes constats initiaux, j'ai supposé que les représentations sociales de genre impactent les hommes victimes de violences conjugales.

Au cours de ce travail de recherche, j'ai acquis de nouvelles connaissances tout en développant également ma capacité d'analyse. J'ai pu comprendre comment s'organise une société à travers les représentations sociales et leurs conséquences sur les faits de société, telle que la violence conjugale à l'encontre des hommes. Ce travail a été long et fastidieux, mais il m'a permis d'apporter des réponses à ma question de départ.

Par la suite, j'ai pu élargir ma réflexion afin de questionner l'impact des représentations sociales sur la vision de l'accompagnement social. En effet, je pense que si les représentations sociales de genre entraînent des conséquences sur les hommes victimes de violences conjugales ; alors d'autres faits sociaux sont concernés.

Durant mes recherches, j'ai rencontré une difficulté majeure : plus de la moitié des ressources disponibles sur les violences conjugales ne concernent que les femmes ; qui, par ailleurs, est davantage assimilée à la violence faite aux femmes. J'ai également pu souligner que les associations d'aide aux victimes ne concernent essentiellement que les femmes. En France, il n'existe que deux associations d'aide pour les hommes victimes de violences conjugales. D'ailleurs, lors de mes entretiens avec les intervenantes sociales de la gendarmerie et du commissariat, elles n'avaient pas connaissance de ces associations ; bien qu'elles soient dans le réseau associatif des violences conjugales et intrafamiliales.

Ainsi, ces constats n'ont fait qu'accentuer, à mon sens, le fait de l'impact des représentations sociales de genre sur les hommes victimes de violences conjugales. Bien qu'ils soient minoritaires, je ne pense pas que ce soit le seul problème qui fait que les violences conjugales à l'encontre des hommes ne sont que très peu abordées. Au contraire, il semblerait même que les hommes victimes soient bien plus nombreux, mais ne puissent pas se dévoiler, par peur du regard de la société : un homme ne peut pas être victime d'une femme.

Pourtant, lors de mes recherches, j'ai pu m'apercevoir que la cause des hommes victimes de violences conjugales est bien plus avancée dans d'autres pays. En effet, au Canada et en Suisse, la violence conjugale est traitée dans sa globalité et ne fait pas de distinction liée au genre de la victime. Cela permet ainsi de proposer un accompagnement plus inclusif et de limiter l'impact des représentations sociales. Par conséquent, il serait intéressant que la France puisse prendre exemple afin d'améliorer la prise en charge des hommes victimes de violences conjugales.

Pour conclure, ce travail de recherche m'a permis de développer la posture professionnelle que je souhaite adopter en tant que future Conseillère en Economie Sociale Familiale. Les recherches théoriques m'ont permis d'élargir mes connaissances en complétant les apports de la formation du DECESF. Elles ont également agrémenté ma réflexion, me donnant envie de m'informer sur d'autres sujets et attisant ainsi ma curiosité professionnelle.

Par le biais des entretiens, j'ai pu évoluer, prendre davantage confiance en moi mais également dépasser mes limites. Également, ces échanges m'ont permis de comprendre que les mots ont du poids, et qu'il est essentiel de savoir les définir afin d'éviter les malentendus.



Enfin, à travers cet écrit, j'ai pu prendre conscience que le genre est ancré dans nos représentations, et qu'il est difficile de s'en détacher. Bien que de plus en plus de parents souhaitent avoir une éducation non genrée, le changement risque de prendre du temps. Mais, il ne faut pas oublier...

*« Un voyage de mille lieues commence toujours par un premier pas. » - Lao-Tseu.*

## **Bibliographie**

### Livres

- ❖ Daligand, Liliane. (2019). *Les violences conjugales*. Que sais-je ?
- ❖ Gaget, Maxime. (2017). *Ma compagne, mon bourreau*. J'ai lu.
- ❖ Mannoni, Pierre. (2016). *Les représentations sociales*. Que sais-je ?
- ❖ Tisseron, Serge. (2021). *La résilience*. Que sais-je ?
- ❖ Vallet, Guillaume. (2018). *Sociologie du genre*. Bréal.

### Livres consultés

- ❖ Daligand, Liliane. (2015). *La violence féminine*. Chapitre 1, chapitre 4 et chapitre 5. Albin Michel.
- ❖ Torrent, Sophie. (2009). *L'homme battu : un tabou au cœur du tabou*. Chapitre 1 : les formes de violences envers l'homme. Option Santé. Consulté en format Kindle.

### Documents en ligne

- ❖ Lianawati, Ester. Pou, Elisabeth. (2019). *Représentations sociales : une introduction*. Consulté à l'adresse suivante : [https://www.researchgate.net/publication/340887730 REPRESENTATIONS SOCIALES UNE INTRODUCTION](https://www.researchgate.net/publication/340887730_REPRESENTATIONS_SOCIALES_UNE_INTRODUCTION).
- ❖ Rapport d'enquête de l'INSEE. (2019). « *Cadre de Vie et Sécurité* ». Consulté à l'adresse suivante : <https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/L-enquete-Cadre-de-vie-et-securite-CVS/Rapport-d-enquete-Cadre-de-vie-et-securite-2019>. Dernière consultation le 23/08/2022.

### Articles en ligne

- ❖ Filactions. *Comprendre les violences conjugales pour mieux les prévenir*. <https://www.filactions.org/violences-conjugales/>. Dernière consultation le 23/08/2022.
- ❖ Herla, Roger. (2018). *Violences conjugales et genre : quels liens ?* <https://www.cvfe.be/publications/analyses/70-violences-conjugales-et-genre-quels-lien>. Dernière consultation le 23/08/2022.
- ❖ La rédaction – vie-publique.fr. (2019). Grenelle contre les violences conjugales : les mesures annoncées. <https://www.vie-publique.fr/en-bref/272008-grenelle-contre>

[les-violences-conjugales-les-mesures-annoncees](#). Dernière consultation le 23/08/2022.

- ❖ Portail de lutte contre les discriminations. *Représentations sociales, catégorisation, stéréotypes et préjugés*. <https://portail.discrim.fr/de-quoi-parle-t-on/de-la-representation-a-la-discrimination>. Dernière consultation le 23/08/2022.

#### Ressources vidéo

- ❖ Kohn, Véronique. Conférence du 21 janvier 2021. « *Les hommes maltraités* ».
- ❖ Laloupe, Brigitte ; Guirado, Jean-Paul ; Domenach, Léa. (2015). Web documentaire : l'école du genre.

#### Sitographie

- ❖ Ecoute Violences Conjugales. <https://www.ecouteviolencesconjugales.be/>.
- ❖ Le centre LAVI. <http://centrelavi-ge.ch/le-centre-lavi/>.
- ❖ Solidarité Femmes – Loire-Atlantique. <https://solidaritefemmes-la.fr/home-besoin-daide/3-le-cycle-de-la-violence-conjugale/>.
- ❖ SOS Hommes battus France. <http://soshommesbattus.org/>.

#### Contenu de formation

- ❖ Cours de BTS ESF en date du 17/04/2020, portant sur l'entretien et la construction du guide d'entretien, réalisé par une formatrice de méthodologie
- ❖ Cours de DECESF en date du 05/04/2022 sur les différentes formes de violences, réalisé par une psychologue.

**Annexes**

Annexe 1 : guide d'entretien à destination des professionnelles

Annexe 2 : guide d'entretien à destination des hommes victimes de violences conjugales

Annexe 3 : tableau synthétique des entretiens des professionnelles et des hommes victimes

Annexe 4 : schéma du cycle de la violence

Annexe 1 : guide d'entretien à destination des professionnelles

**Question de départ (première version)** : en quoi les représentations sociales impactent-elles les hommes victimes de violences conjugales dans leur résilience ?

Thème	Questions
Profession	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Profession ? durée en poste ?</li> <li>- Missions ? pourquoi ces missions ?</li> <li>- Formation spécifique aux violences conjugales ? aux différentes formes de violences ?</li> </ul>
Violences conjugales	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rencontre d'hommes victimes de violences conjugales ? de femmes victimes ?</li> <li>- Expérience avec hommes : partage d'une situation ?</li> <li>- Toujours de l'emprise ? femmes ? hommes ?</li> <li>- Dénier ? chez les hommes ? plusieurs fois les mêmes personnes ?</li> <li>- Type de violences ? pour les hommes ?</li> <li>- Accompagnement d'une victime de violences conjugales ? pour les hommes ?</li> </ul>
Représentations sociales	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sentiments développés par les femmes ? et les hommes ?</li> <li>- Femme : problème pour libération de la parole ?</li> <li>- A votre avis, tabou encore fort ?</li> </ul>
Résilience	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Parcours d'une victime de violences conjugales ? d'un homme ?</li> <li>- Meilleure manière d'être accompagné ? homme ?</li> </ul>

Annexe 2 : guide d'entretien à destination des hommes victimes de violences conjugales

**Question de départ (première version)** : en quoi les représentations sociales impactent-elles les hommes victimes de violences conjugales dans leur résilience ?

Thème	Questions
Violences conjugales	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Votre histoire ? (<i>type de violence, durée...</i>)</li> <li>- Votre état psychique à cette période ? (<i>sentiments, émotions, ressentis...</i>)</li> <li>- Libération de la parole ?</li> <li>- Ce qui a provoqué votre départ ? freins rencontrés ?</li> <li>- Aide ? (<i>entourage, professionnels...</i>)</li> <li>- Accompagnement à la suite des violences ?</li> </ul>
Représentations sociales	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rôle du regard d'autrui ? jugement ?</li> <li>- Difficulté à être reconnu victime ? à se reconnaître victime soi-même ?</li> </ul>
Résilience	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Raisons d'avancer ?</li> <li>- Besoin d'être accompagné ?</li> <li>- Ressources extérieures nécessaires ? importantes ?</li> </ul>

Annexe 3 : tableau synthétique des entretiens des professionnelles et des hommes victimes

	<b>Formation</b>	<b>Fonction exercée et missions</b>
<b>Madame G.</b>	Educatrice spécialisée	Intervenante sociale en gendarmerie depuis 1 an.  Accompagner toutes personnes se présentant à la gendarmerie (victimes, personne mise en cause, personne sans problème pénale...) avec toutes sortes de problématiques sociales.
<b>Madame F.</b>	Assistante de Service Sociale	Intervenante sociale en commissariat de police depuis 2 ans et demi.  Accompagner toutes personnes se présentant au commissariat (victimes, personne mise en cause, personne sans problème pénale...) avec toutes sortes de problématiques sociales.
<b>Madame Fr.</b>	Educatrice spécialisée	Salariée dans un CHRS.  Mission générale : accompagner les personnes vers l'autonomie.  Particularité du dispositif des violences conjugales : apporter les premières réponses dites « urgentes » (autonomie financière, mise à l'abri, se nourrir, soins si nécessaire). Orienter vers les partenaires adaptés.
<b>Madame P.</b>	Educatrice spécialisée	Salariée dans un CHRS.  Mission générale : accompagner les personnes vers l'autonomie.  Particularité du dispositif des violences conjugales : apporter les premières réponses dites « urgentes » (autonomie financière, mise à l'abri, se nourrir, soins si nécessaire). Orienter vers les partenaires adaptés.

<b>Madame B.</b>	Psychologue	<p>Salariée d'un CIDF.</p> <p>Mission générale : informer sur les droits des femmes (mariage, droit du travail). Proposer un accompagnement emploi-formation.</p> <p>Spécificité de la psychologue : permettre une écoute attentive à propos des problématiques rencontrées par les femmes.</p> <p>Elargissement des missions du CIDF en fonction de la mouvance du moment.</p>
------------------	-------------	---

	<b>Durée</b>	<b>Violences subies</b>	<b>Suite accordée</b>
<b>Monsieur D.</b>	7 ans avec sa première compagne, 10 ans avec la seconde	Psychologique, verbale, physique	Dépôt de plainte qui n'a pas été prise en compte, son ex-compagne (la seconde) a été condamné suite aux aveux de l'une de ses filles qui témoigné de la violence physique.
<b>Monsieur G.</b>	2 ans	Psychologique, verbale, physique, économique, sociale	Dépôt de plainte et condamnation de son ex-conjointe.
<b>Monsieur A.</b>	20 ans	Psychologique, physique, économique	Dépôt de plainte contre son ex-compagne pas en lien avec la violence qu'il a subie, mais car son ex-compagne s'en est prise aux enfants.
<b>Monsieur L.</b>	20 ans	Psychologique, sexuelle, physique	Sentiment de honte de déposer une plainte à la gendarmerie, qui n'a pas été prise en compte. Il a rédigé une lettre recommandée au juge d'instruction. « <i>J'étais content, ça y est, on m'a reconnu</i> » ; « <i>Je demande juste qu'elle reconnaisse ce qu'elle a fait</i> »



Annexe 4 : schéma du cycle de la violence

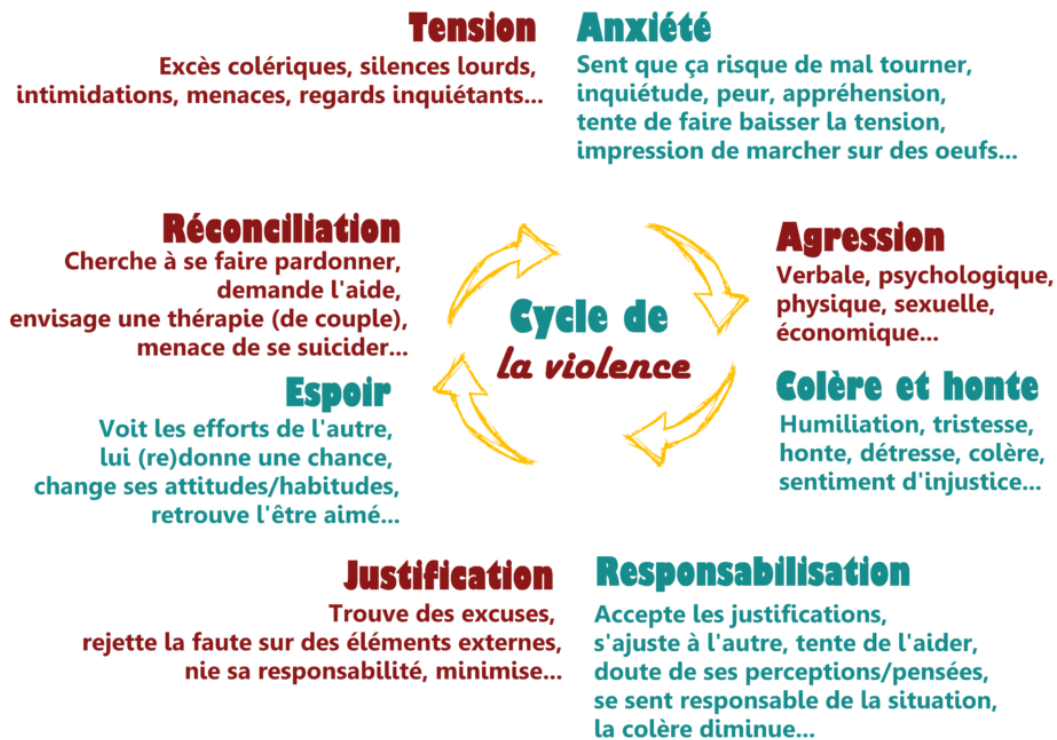


Schéma provenant du site en ligne *Ecoute Violences Conjugales Belgique*, consultable à l'adresse suivante : <https://www.ecouteviolencesconjugales.be/pourquoi-appeler/victime/cycle-de-la-violence/>.



***Représentations sociales de genre et violences conjugales : quel impact  
pour un homme victime ?***

---

*Diplôme d'Etat de Conseiller en Economie Sociale Familiale – Session 2022*

*Résumé :*

De nos jours, la lutte contre les violences conjugales constitue une grande cause gouvernementale. Or, les hommes ne semblent pas y avoir leur place : malgré la levée du tabou, le sujet des hommes victimes de violences conjugales est toujours mis de côté. Qu'est-ce qui peut expliquer cela ?

Les représentations sociales de genre ont-elles un rôle quant à cette problématique ? Est-ce que les stéréotypes de genre sont à l'origine de la difficulté à reconnaître les hommes comme victimes potentielles ? L'homme, fort, qui domine la femme ; la femme, faible, soumise à l'homme. Du point de vue de ces caractéristiques majoritaires de la société, il ne peut pas en être autrement. Cependant, est-ce que le fait d'être victime de violences dépend uniquement de notre genre ?

Au sens où les représentations sociales permettent d'organiser la société et de favoriser une perception collective, l'homme victime de violences conjugales est un impensé social. Au-delà d'être victime de sa compagne, l'homme est également victime de la société qui ne le reconnaît pas dans ce statut. L'homme est forcément l'agresseur ; la femme ne peut être que victime.

*Mots-clés :* *représentations sociales, stéréotypes, préjugés, genre, genre masculin, violence conjugale, homme*

